

- ZONE URBAINE (U)**
- UC - Centres historiques et tissus anciens des bourgs et villages
 - UP - Tissus urbains périphériques et certains villages et hameaux peu denses
 - UD - Tissus urbains diffus des centres, bourgs et villages et des groupements bâtis isolés
 - UE - Site accueillant les équipements publics et d'intérêt collectif
 - UEa - Site accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - UEb - Site de l'État ou de l'État accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - UX - Secteur de développement des activités économiques
 - UXc - Secteur de développement des activités commerciales
- ZONE A URBANISER (AU)**
- UA1a - Secteur d'habitat à très court terme
 - UA1b - Secteur d'habitat à court terme
 - UA1c - Secteur d'habitat à moyen terme
 - UA1d - Secteur de développement à long terme
 - UA1e - Secteur de développement d'équipements publics
 - UA1f - Secteur de développement touristique
- ZONE AGRICOLE (A)**
- A - Zone Agricole
 - AP - Zone Agricole Protégée
 - AL - Sites isolés accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - Arrn - Zone dédiée à la production d'énergies renouvelables
- ZONE NATURELLE (N)**
- N - Zone Naturelle
 - Np - Zone Naturelle Protégée
 - N1 - Zone Naturelle correspondant à des jardins d'agrément
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A DES PROJETS D'AMENAGEMENT**
- Emplacement réservé
 - Orientation d'aménagement et de programmation
 - Bâtiment pouvant changer de destination
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE**
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
 - Point de vue
 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE, AU PATRIMOINE NATUREL ET AUX RISQUES**
- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Zone d'inconstructibilité liée aux cours d'eau
 - Zones humides
 - Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
 - Mas des zones inondables
 - Zone inspectée par un risque
 - Zone contrôlée par un risque, se référer au PPR situé en annexe du PLU
 - Zone bleue
 - Zone rouge
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Linière commerciale protégée
 - Sentier à conserver ou à créer
- INFORMATION**
- Secteur de cambres au titre de l'article R 151-34 2° du CU
- FOND DE PLAN**
- Bâti
 - Permis de construire autorisés
 - Cours et voies d'eau
 - Plans d'eau
 - Limite parcellaire
 - Communes

Zoom du centre au 2 500e

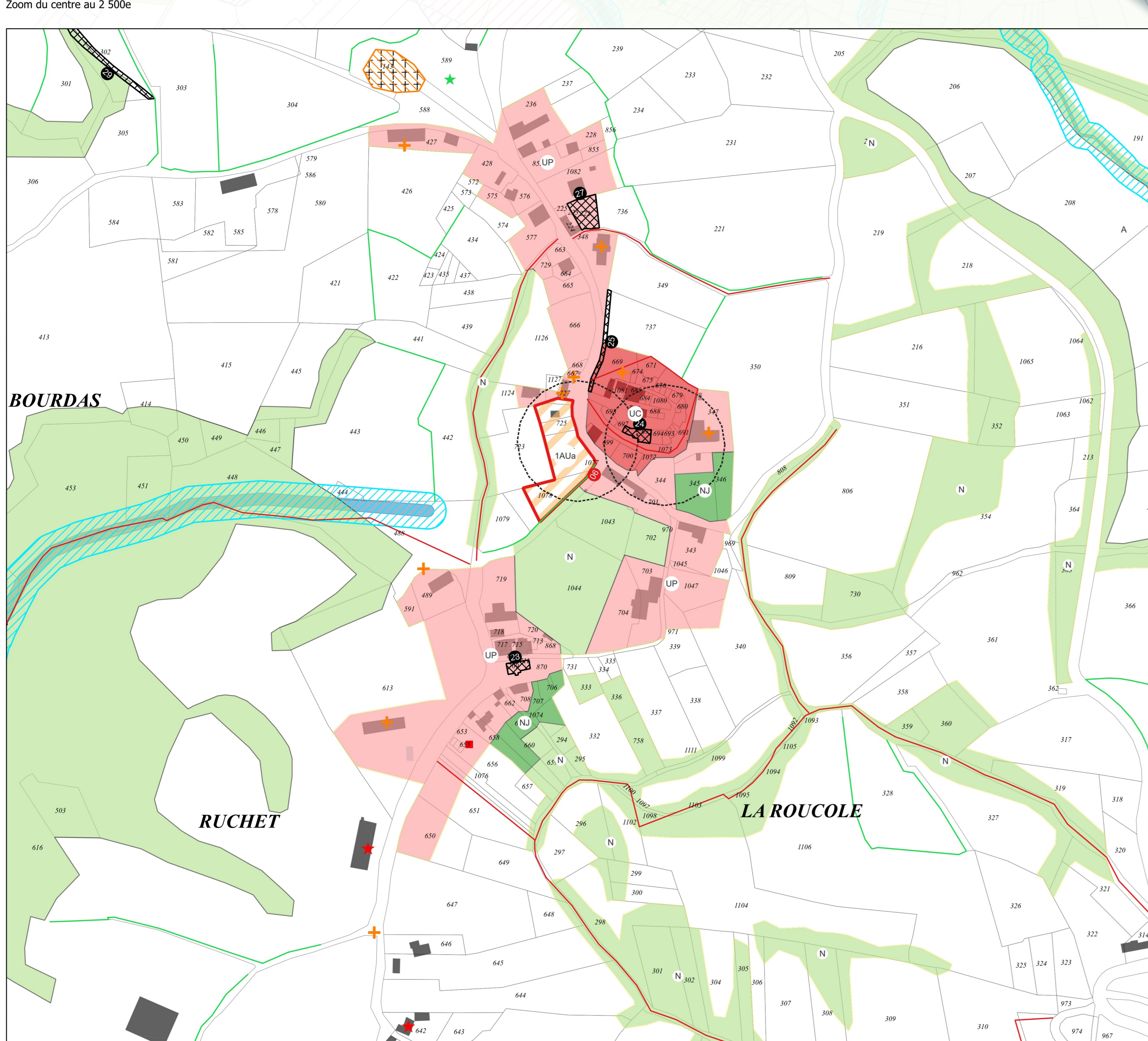


Tableau des emplacements réservés

N°	LIBELLE	BENEFICIAIRE	SURFACE EN M²
21	Création d'une aire de retournement et d'une réserve incendie	CASTEX	130
22	Création d'une aire de retournement et d'une réserve incendie	CASTEX	219
23	Création d'une aire de retournement	CASTEX	2179
24	Création de parc public	CASTEX	196
25	Création d'un chemin piétonnier	CASTEX	258
26	Création d'un chemin piétonnier	CASTEX	1456
27	Aménagement d'ateliers municipaux et d'espace de stationnement	CASTEX	517
28	espace public	CASTEX	161
29	Régularisation de voirie sur parcelles privées : création d'une voie publique	CASTEX	585

PIECE DU PLU
3.2

P PLAN
L LOCAL
U URBANISME
i INTERCOMMUNAL
Arize-Lèze

DOSSIER D'APPROBATION
3.2 REGLEMENT
3.2 Règlement graphique
Commune de CASTEX

ARRÊTÉ LE
28/02/2024

APPROUVÉ LE
26/03/2025